



## Mission n°5

### Appel public à l'épargne

#### Commissariat aux comptes de sociétés cotées en bourse :

Commissaires aux comptes de sociétés faisant appel public à l'épargne, nous suivons quotidiennement l'évolution des normes professionnelles (H3C-CNCC) et les recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Notre contrôle légal a également pour objectif de faire évoluer le référentiel et l'information comptables de nos clients vers les standards souhaités par les organismes institutionnels et la communauté financière.

#### Introduction en bourse :

L'introduction en bourse permet de répondre à plusieurs nécessités : ouverture et mobilité du capital, levées successives de capitaux, notoriété...

Forts de notre expérience de l'Appel Public à l'Épargne, nous accompagnons ce projet en vous assistant notamment pour le choix des partenaires (communication, banques, ...), l'évaluation, la validation des informations prévisionnelles, la mise à niveau de l'information financière, l'établissement des premiers comptes consolidés, les réorganisations préalables, les relations avec les institutionnels.

#### Expertises indépendantes :

Nous réalisons ce type de mission, compte tenu de notre savoir-faire relatif aux sociétés cotées et à l'évaluation des entreprises.